

Statement issued by the Committee on Legal Affairs and Human Rights on 3 March 2014

The Committee on Legal Affairs and Human Rights of the Parliamentary Assembly condemns without reservation the violation of the territorial integrity and sovereignty of Ukraine by armed forces of the Russian Federation over the weekend of 1st and 2nd March 2014 and expresses its gravest concern that members of the upper House of the Russian Parliament unanimously authorised such action in advance.

The Committee believes that there has been a serious violation of the basic principles of the Council of Europe mentioned in Article 3 of, and the preamble to, the Statute.

The Committee therefore calls on the Assembly, as soon as possible, to send a fact-finding mission to Crimea.

Déclaration de la commission des questions juridiques et des droits de l'homme le 3 mars 2014

La commission des questions juridiques et des droits de l'homme de l'Assemblée parlementaire condamne sans réserve la violation de l'intégrité territoriale et de la souveraineté de l'Ukraine par les forces armées de la Fédération de Russie au cours du week-end des 1er et 2 mars 2014 et elle se déclare extrêmement préoccupée par le fait que les membres de la Chambre haute du Parlement russe aient autorisé par avance à l'unanimité une telle action.

La commission estime qu'il y a eu une grave violation des principes fondamentaux du Conseil de l'Europe mentionnés à l'article 3 du Statut ainsi que dans le préambule de celui-ci.

En conséquence, la commission invite instamment l'Assemblée à envoyer dans les plus brefs délais une mission d'information en Crimée.